

2026

LES DISPOSITIFS DE COORDINATION HANDICAP EN ALSACE...QUI FAIT QUOI ?



Edition de juillet 2026



SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
QUELQUES DEFINITIONS.....	3
COMMUNAUTE 360	5
CREHPSY Grand Est	6
CREJH 67 Centre Ressources Enfance – Jeunesse & Handicap	7
CRPEH – EMPEH- LAEP (Centre Ressources Petite Enfance & Handicap - Equipe Mobile Petite Enfance & Handicap- Lieu d’Accueil Enfant Parent.....	8
CRPGE (Centre Ressources Polyhandicap Grand Est)	9
DAC (Dispositif d’Appui à la Coordination) Alsace	10
DAPPE 68 (Dispositif d’Appui aux Professionnels de la Protection de l’Enfance).....	11
EMAS 68 (Equipe Mobile d’appui à la Sclarité)	12
Equipe Mobile Autisme 67.....	13
Equipe Mobile AVC	14
Equipe Mobile Troubles des Fonctions Motrices.....	15
EMOI-TC 68 (Equipe Mobile Traumatisme crânien).....	16
EQUIPE MOBILE 3 R (RÉÉDUCATION, RÉADAPTATION, RÉINSERTION)	17
EMR 67 (Équipe Mobile Ressource).....	18
EMR 68 (Equipe Mobile Ressources)	19
ERHR (Equipe Relais Handicaps Rares) Alsace.....	20
HANDICONSULT Sud Alsace.....	21
HELIOS – Équipe Mobile PHV 68	22
INTIMAGIR Centre Ressources Grand-Est.....	23
PCO 67 0-6 ans.....	24
PCO-TND 68 (0-12 ans).....	25
PCPE 68 (Pôle de compétences et de prestations externalisées)	26
PCPE ARSEA 67(Pôle de compétences et de prestations externalisées)	27
PCPE APEDI Alsace du Bas-Rhin (Pôle de compétences et de prestations externalisées)...	28
PFEA 68 (Plateforme Emploi Accompagné)	29
PFR68 (PlateForme d’accompagnement et de Répit pour les aidants des personnes en situation de handicap dans le Haut-Rhin)	30
PFR67 (PlateForme d’accompagnement et de Répit pour les aidants des personnes en situation de handicap dans le Bas-Rhin	31
PRH68 Pôle Ressources Handicap 68	32
SAPPH ALSACE (Service d’Accompagnement à la Parentalité des Personnes en Situation de Handicap).....	33

SERVICE DE COORDINATION RENFORCEE DES PARCOURS APBA	34
T'Cap : un tremplin pour l'avenir	35
UDAF 68 - Pôle Action Familiale-Dispositif « Ma vie d'aidant au quotidien ».....	36
Prochain dispositif à rejoindre le guide... ..	37

INTRODUCTION

Le développement de la **coordination**, qu'elle soit coordination des acteurs ou coordination des parcours, illustre depuis quelques années le mouvement de transformation de l'offre.

Qu'elle s'adresse à un public particulier ou à tous, elle contribue à ce que la personne qui en bénéficie puisse disposer de **prestations qui répondent à ses besoins et attentes**, en favorisant le milieu ordinaire tant que possible et en faisant appel au milieu spécialisé tant que nécessaire.

Si la coordination ne crée pas de places, pour autant elle est souvent en mesure de trouver des solutions.

Ce travail de recensement a pour but de favoriser l'interconnaissance et développer une culture de la coordination en Alsace.

Il a pour vocation de faire connaître à l'ensemble du grand public comme des professionnels les différents dispositifs **dont la porte d'entrée est la coordination (des acteurs et des parcours) ainsi que les missions des professionnels concernés.**

En tant que porteur de dispositif, si votre offre de service vous semble correspondre à cette définition, soyez les bienvenus. Merci d'adapter votre contenu à une seule page par dispositif.

Ce document a vocation à faire connaître le plus de dispositifs possible, sans toutefois avoir l'ambition d'être exhaustif. Ainsi, avec une coordination sans cesse en évolution, une mise à jour régulière est à prévoir. Aussi, si vous constatez un manque au sein de ce recueil, ou une modification à apporter, n'hésitez pas à nous faire remonter l'information.

Espérant que cet outil vous soit le plus utile possible,

Philippe BRANDENBURGER, Directeur de la transformation de l'offre APBA, pour la Communauté 360 ✉ pbrandenburger@apba.eu

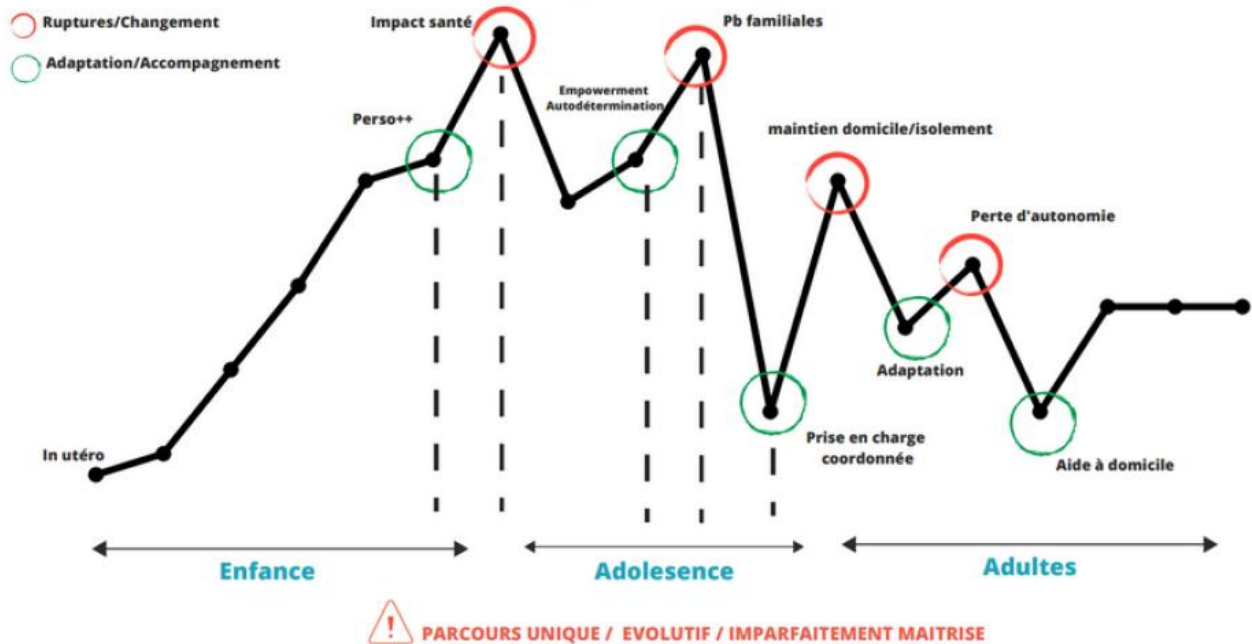
Nicolas VENZON, Directeur général du DAC Alsace.

QUELQUES DEFINITIONS...



Parcours de vie

Selon vous, qu'est ce qui qualifierait le parcours de vie?



Situation complexe

Selon vous, qu'est ce qui qualifierait une situation complexe?

Personne

- Isolée
- Vulnérable
- Situation singulière
- Deni/refus d'adhésion
- Ressenti personnel de complexité globale



Entourage pro/perso

- Ressenti subjectif de la complexité
- Facteurs environnementaux
- Reconnaissance de ses limites

Réseau

- Nombre de partenaire important ou inexistant
- Nécessité de décroisement
- Méconnaissance des ressources



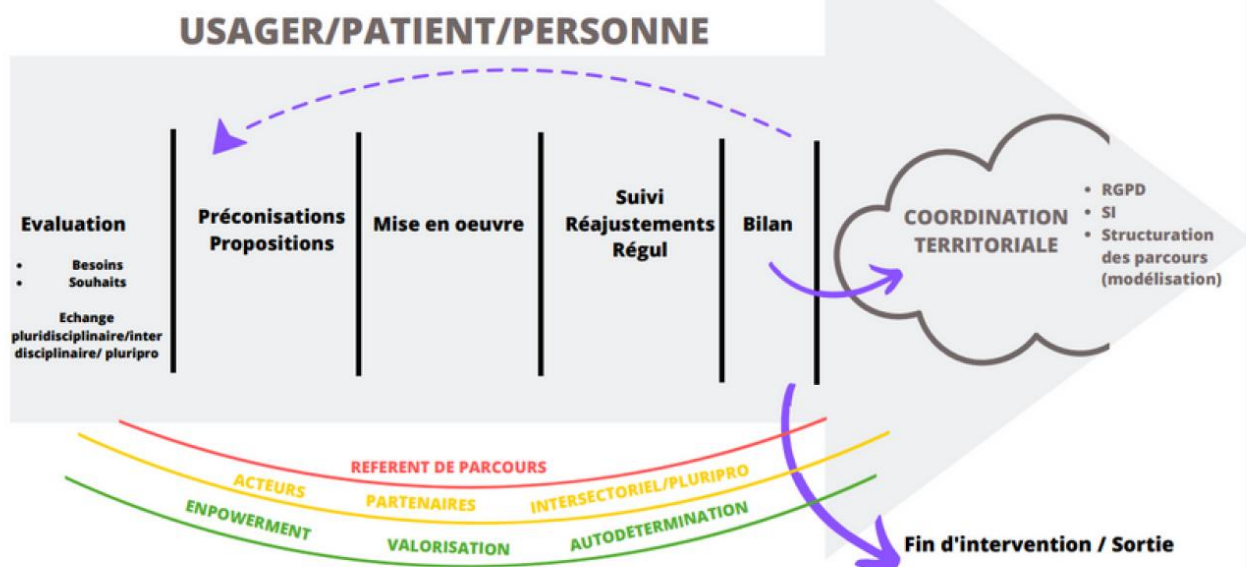
Offre

- Absence de solution / Délai de réponse
- Nécessité d'adopter des pratiques innovantes
- Influence politique et réglementaire



Coordination de parcours

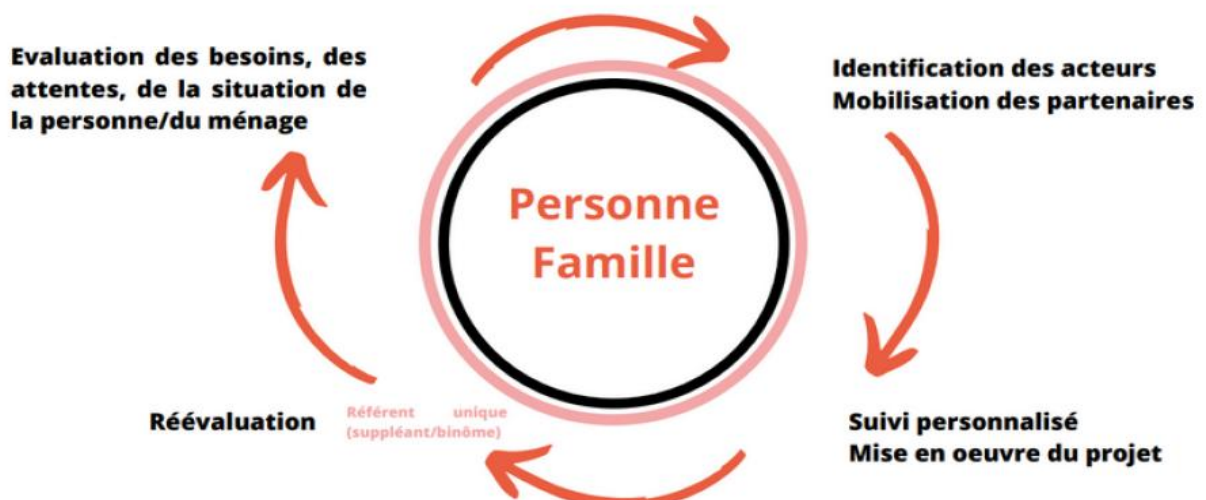
Selon vous, qu'est ce qui qualifierait la coordination de parcours?



Coordination de projet individualisé

Selon vous, qu'est ce qui qualifierait la coordination de projet individualisé?

La coordination vise à atteindre les objectifs fixés par la personne dans son projet individualisé



Population cible	La communauté s'adresse à toutes les personnes en situation de handicap ainsi qu'à leurs proches aidants, quelles que soient leur handicap, leur âge, leurs demandes et les difficultés rencontrées. Les professionnels peuvent également la solliciter.
Mode de sollicitation	La personne concernée, ses proches ou les professionnels compose(nt) le numéro unique national 0 800 360 360, du lundi au vendredi, de 9h à 17h.
Définition	C'est un réseau d'acteurs du champ du handicap, pour le moment déjà constitué de 12 associations du médico-social, qui ont créé une équipe de conseillers en parcours et de facilitateurs de choix de vie qui travaillent ensemble en transversalité.
Les missions	• Soutenir l'autodétermination des personnes par la facilitation du projet et du parcours de vie • Apporter une réponse inconditionnelle et de proximité aux personnes en situation de handicap et leurs aidants : (accueil, écoute, information, orientation, mise en relation) • Organiser des solutions concrètes répondant aux besoins/aspirations des personnes et limitant les ruptures de parcours • Contribuer à l'animation territoriale sur son champ de missions
Territoire d'intervention	Les 2 départements d'Alsace.
Durée d'accompagnement	Courte pour les conseillers en parcours, sans durée type pour les facilitateurs de choix de vie
Effectif	• 11 conseillers en parcours pour un total de 2 ETP • 7 facilitateurs de choix de vie pour 6.5 ETP • Une coordinatrice de communauté à 0.7 ETP
File active par professionnel	40 situations par an pour les facilitateurs de choix de vie. Non défini pour les conseillers en parcours (accompagnement ponctuel).
Le fonctionnement	• La personne concernée, ses proches ou les professionnels compose(nt) le numéro unique national 0 800 360 360, • L'appel est traité par un conseiller en parcours situé en Alsace. C'est un salarié d'un des 12 acteurs partenaires de la Communauté. • Le conseiller en parcours assure une écoute des besoins. Selon le cas : ○ Il va mettre en relation la personne vers un des acteurs du territoire afin d'organiser des solutions concrètes, prioritairement dans le droit commun mais aussi dans le milieu spécialisé. ○ Si c'est une situation complexe ou critique, il peut la rencontrer pour initier une coordination de son parcours. ○ Il va également l'informer de la possibilité d'être mis en relation avec un facilitateur de choix de vie si la personne ressent le besoin d'être soutenue à exprimer son projet de vie ou ses attentes.
Le/les porteur(s)	AFAPEI, APEDI, PEP Alsace, LE PHARE, ADELE DE GLAUBITZ, CDRS, ARAHM, TOURNESOLS, ARSEA, APHVN, APF, APBA
Contact	☎ 0800 360 360, Du lundi au vendredi, de 9h à 17h ✉ Contact@c360alsace.fr Personne ressource : Céline SPITZER, coordinatrice 07 85 71 93 00

Population cible	Le CREHPSY s'adresse aux personnes concernées par des troubles psychiques, de tous âges, à leurs aidants/proches, aux professionnels en recherche de solutions	
Mode de sollicitation	Par mail et/ou téléphone (coordonnées indiquées sur la plaquette) du mardi au vendredi. Fonctionnement variable par territoire. (système de permanence selon département)	
Définition	Le CREHPSY a pour objectif de faciliter la vie des personnes résidant dans le Grand Est rencontrant des difficultés psychiques afin de prévenir les ruptures de parcours.	
Les missions	• Informer, conseiller et orienter les personnes concernées par les troubles psychiques, leurs proches et les professionnels en recherche de solutions individualisées • Mener des actions de diffusion de connaissances sur les ressources existantes et les pratiques repérées dans le champ de la santé mentale • Informer des manifestations et événements portant sur cette thématique notamment via le site internet • Proposer des actions de sensibilisation, de formation et des rencontres thématiques • Un site internet pour : ○ Trouver des ressources documentaires sur le handicap psychique au travers d'articles, de témoignages et une vidéothèque ○ Avoir accès à l'agenda des manifestations et événements ○ Accéder à des liens et sites utiles	
Territoire d'intervention	Le Grand Est avec 4 Antennes : 1 dans le Bas Rhin, 1 dans le Haut-Rhin, 1 en Lorraine, 1 en Champagne-Ardenne	
Durée d'accompagnement	Nous n'assurons pas d'accompagnement au sens propre. RV au besoin.	
Effectif	Dans le 67 : 1 responsable, 1 chargée de mission et de coordination 1ETP Dans le 68 : 1 responsable, 1 chargée de mission 0,80 ETP, 1 chargée de mission 0,20 ETP	Dans le 54 : 1 chargée de mission et un chargé de ressource pr 1ETP Dans le 51 : 1 chargée de mission pour 1ETP
File active par professionnel	Non défini - Demandes permanentes- aller/retour possible	
Le fonctionnement	Service gratuit / Possibilité d'anonymat / Ouvert à tous Une personne concernée ou un proche, rencontre des difficultés psychiques et souhaite : Faire le point sur la situation /Être informé sur les ressources et les dispositifs existants dans la vie quotidienne, en matière de logement, d'emploi, de formation, de santé, de loisirs et d'entraide /Être conseillé sur les solutions envisageables /Être mis en relation avec des professionnels Un professionnel souhaite : Mieux appréhender les dispositifs du réseau de santé mentale /Apporter des réponses adaptées pour un collaborateur ou une personne qu'il accompagne et qui rencontre des difficultés psychiques /Développer son réseau /Bénéficier d'une formation Appel ou envoi d'un mail au CREHPSY, un professionnel vous répondra et vous donnera les éléments nécessaires (informations, conseils, orientations) en lien avec votre besoin. Mise en lien avec les partenaires du réseau. Possibilité de RV	
Le/les porteur(s)	Route Nouvelle Alsace/ Santé Mentale Alsace/ « Les Antes »/ Espoir 54	
Contact	STRASBOURG – TEL : 06 23 36 11 30 ✉ contact67@crehpsy-grandest.fr MULHOUSE – TEL : 03 89 51 39 08 ✉ contact68@crehpsy-grandest.fr	NANCY TEL : 03 83 22 25 78 ✉ contact54@crehpsy-grandest.fr Vitry le Francois TEL : 06 48 43 67 98 ✉ contact51@crehpsy-grandest.fr

Population cible	Le CREJH s'adresse aux parents d'enfants en situation de handicap de 6 à 17 ans (à partir de 4 ans pour les projets d'accueil en périscolaire ou centre de loisirs) et aux professionnels
Mode de sollicitation	Par téléphone 07 71 22 87 70 – Par mail : loisirs.handicap@jpa67.fr
Définition	Le CREJH a pour mission de faciliter la réalisation du projet de vie de l'enfant en situation de handicap, de 6 ans à 17 ans, dans les accueils de loisirs, accueils périscolaires, colonies de vacances, activités sportives, culturelles... Le CREJH dispose également d'un dispositif « REPIT PARENTAL ». L'objectif de ce dispositif est de répondre aux parents-aidants avec une expertise la plus fine possible de leur projet « RÉPIT » avec un apport de solutions concrètes
Les missions	• Informer et accompagner les familles • Sensibiliser, former, accompagner les professionnels de l'animation • Accompagner les structures dans l'accueil de l'enfant en situation de handicap (Observation, conseil, mise en place d'une Equipe Mobile, ...) • Renforcer les relations avec les institutions partenaires et les structures médicosociales. • Proposer un accompagnement dans le cadre du REPIT aux parents-aidants (Café des Parents, Weekend répit, Vacances en famille, réunion d'information sur le sujet du REPIT...)
Territoire d'intervention	Le CREJH intervient gratuitement sur l'ensemble du Bas-Rhin.
Durée d'accompagnement	Le temps qui est nécessaire / pas de limite...
Effectif	2 salariés
File active par professionnel	//
Le fonctionnement	• Réception de la demande • Envoi du « Recueil d'informations » à remplir qui est indispensable • Proposition d'une rencontre pour discuter du projet avec toutes les parties prenantes. Le contenu de cet échange définira notre accompagnement
Le/les porteur(s)	Le CREJH est porté par la Jeunesse au Plein Air du Bas-Rhin (JPA) et conventionné avec la CAF du Bas-Rhin et de la CeA / Financement du CREJH : CAF et CeA
Contact	Immeuble Kepler - 120 rue Tobias Stimmer - 67400 Illkirch-Graffenstaden Mail : loisirs.handicap@jpa67.fr Référénte « Familles et répit parental » Sonia CARDONER : 07 71 22 87 70 Référént « Accueil de Loisirs Sans Hébergement - ALSH » Arnaud REBOUILLAT : 07 57 57 63 86

Population cible	Les parents d'enfants de 0 à 6 ans en situation de handicap ou présentant des difficultés de développement Les professionnels de la petite enfance accueillants des enfants de 0 à 6 ans (accueil collectif ou individuel) du Bas-Rhin Tous enfants de 0 à 6 ans concernés ou non par la situation d'handicap, accompagnés d'un adulte référent
Mode de sollicitation	Sollicitation sur simple appel téléphonique ou mail adressée au service.
Définition	Pôle ressources au service des familles, des professionnels et des partenaires dans le but de soutenir les initiatives ou projets d'inclusion de jeunes enfants porteurs de handicap (reconnu ou non) ou présentant des difficultés de développement .
Les missions	• Conseiller, informer : être un lieu de ressources pour toutes les questions en lien avec l'inclusion de l'enfant en situation de handicap reconnu ou non • Soutenir les fonctions parentales des familles d'enfants à besoins particuliers ainsi que celles des parents en situation de handicap • Soutenir les professionnels du milieu ordinaire dans leurs projets d'inclusions et dans leurs pratiques d'accueil d'enfants • Accompagner les projets d'inclusion en partenariat avec les professionnels impliqués dans le projet de soins de l'enfant, travailler en réseau • Sensibiliser les acteurs, professionnels et partenaires à l'accueil des enfants • Contribuer aux orientations stratégiques en identifiant les besoins et les ressources du territoire, les leviers et les freins aux dynamiques inclusives • Accompagner la dynamique d'inclusion d'enfants et/ou parents en situation de handicap dans tous les LAEP
Territoire d'intervention	Département du Bas-Rhin
Durée d'accompagnement	CRPEH : pas de durée type d'accompagnement ; EMPEH : 2 mois d'accompagnement avec possibilité de renouveler 1 mois sur la base d'un conventionnement entre l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant et le service
Effectif	CRPEH/EMPEH : 10 professionnelles réparties sur 4 secteurs (nord, sud, ouest et Eurométropole de Strasbourg) LAEP : 2 professionnelles accueillantes, 1 secrétaire Equipe de direction mutualisée : 2 professionnelles
File active par professionnel	CRPEH : entre 15 et 20 situations EMPEH : intervention dans 2 à 3 EAJE simultanément LAEP : Non concerné
Le fonctionnement	Le CRPEH/EMPEH : - Réception de la demande par le service - Réalisation d'un état des lieux qui permet d'appréhender la situation dans sa globalité et d'identifier les besoins du/des professionnel(s) petite enfance. - Des axes et les modalités de collaboration sont définies Le LAEP Ressources : Mission accueil : le LAEP est ouvert 5 demi-journées par semaine. Les familles y viennent sans inscription. Le respect de l'anonymat et la confidentialité des échanges sont garantis à toutes personnes accueillies. Mission ressources « ressources » : les professionnelles du LAEP interviennent auprès des LAEP du territoire et des autres partenaires en fonction des projets et besoins exprimés, les professionnelles proposent des interventions ciblées. (informations, supports, outils, sensibilisations...)
Le/les porteur(s)	Association APEDI Alsace
Contact	☎ 03 69 32 31 89 du lundi au vendredi, de 9h à 17h ✉ centre.ressources@apedi-alsace.fr / laep.ressources@apedi-alsace.fr site internet www.apedi-alsace.fr

CRPGE (Centre Ressources Polyhandicap Grand Est)

Population cible	Le centre ressources met à disposition de tous les acteurs concernés par le polyhandicap, qu'ils soient famille, aidants, institutionnels, instituts de formation, professionnels de santé libéraux, centre de loisirs et de culture, centres hospitaliers, services d'aide à domicile ... les informations, le soutien, les expertises et les ressources existantes sur le polyhandicap.
Mode de sollicitation	Les personnes peuvent nous solliciter par téléphone, par courriel ou en direct Les coordonnées des professionnels sont sur notre site internet : https://crpge.org
Définition	Concourir au déploiement de l'offre adaptée aux personnes polyhandicapées, à leur famille, aux aidants ainsi qu'aux professionnels en s'appuyant sur des sites ressources (Points Relais) répartis sur l'ensemble de la région Grand Est. Le CRPGE s'articule avec les acteurs associatifs, sociaux, médico-sociaux et sanitaires de la région et constitue un réseau de proximité à l'échelle de la région Grand Est.
Les missions	Fonction 1 : Diffuser l'information et les outils d'accompagnement Veille documentaire sur le polyhandicap : accès à la citoyenneté : loisirs, culture, vacances accessibles, outils et démarches adaptées, capitaliser les bonnes pratiques. Diffusion via le site internet Fonction 2 : Soutenir et apporter une expertise aux organisations Soutien technique, espaces d'échanges : soutien des aidants pour partager des expériences et favoriser la paire-aidance via le Comité des aidants CRPGE. Fonction 3 : Développer les savoirs et compétences des acteurs Sensibilisation et études : Journées d'études sur le polyhandicap, partenariats avec lieux de formation : (IRTS / IFAS / IFSI...), réflexion sur l'évolution de l'offre Fonction 4 : Dynamiser les réseaux et partenariats Développer et animer le réseau Fonction 5 : Participer à des évaluations et des études Mise en place d'un observatoire du polyhandicap à l'échelle régionale.
Territoire d'intervention	Les 10 départements du Grand Est
Durée d'accompagnement	Il n'y a pas de durée type d'intervention, elle varie en fonction de la demande et des ressources à mobiliser. Possibilité de nous ré interpellier par la suite.
Effectif	1 responsable - 3 animateurs de réseau (1 par ancienne région) - 10 référents point-relais - le comité des aidants (constitué de parents de personne polyhandicapées)
File active par professionnel	Non défini
Le fonctionnement	Le proche aidant ou le professionnel contacte le CRPGE, par le biais de l'animateur de territoire ou le référent point relais de son département. En fonction de la demande et du besoin, le CRPGE mobilise ses ressources pour répondre au mieux à la demande. La réponse peut être la mise en place d'une action collective au sein de l'ESMS, des rencontres à domicile, des sessions de sensibilisation, la création de solution
Le/les porteur(s)	L'AEIM est le porteur administratif du CRPGE et un conventionnement avec les membres du comité de pilotage pour organiser la gouvernance. Le COPIL est composé de 12 acteurs (AEIM-Adapei 54, OHS de Lorraine, APF France Handicap, Association Jean-Baptiste THIERY, Collectif Polyhandicap Lorraine, Association des IMC Nord Est, APEI de l'Aube, Association Le Bois l'Abbesse, Association Adèle de Glaubitz, Association Resonance, le CREAI Grand Est et le GHT Sud Lorraine.
Contact	Responsable : Corinne RAVIART : 06.99.30.69.13 Animatrice réseau : Kathy WISLEZ : 06 42 93 43 12 - anim.reseaulsace@crpge.org Référent point relais Bas-Rhin : Mme Véronique MULLER : 07 85 10 25 97 - pointrelais67ref@crpge.org Référent point relais Haut-Rhin : Mme Sonia FAUVEL - Mme Virginie MICLO : 07 81 19 10 09 - pointrelais68ref@crpge.org

DAC (Dispositif d'Appui à la Coordination) Alsace

Population cible	Les professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social, en difficulté avec une situation complexe.	
Mode de sollicitation	Le professionnel peut utiliser les moyens de contact suivants : • Le numéro de téléphonie unique : 0 367 300 367 • Le courriel : contact@dac.alsace • La messagerie sécurisée de santé : contact@dac.alsace.mssante.fr • Le site internet www.dac.alsace, rubrique contact (formulaire en ligne) • L'outil informatique e-Parcours Parceo via « Solliciter une équipe ressource » / choix DAC Alsace.	
Définition	Le DAC Alsace apporte un appui à la coordination aux professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social, faisant face à une situation ressentie comme complexe, quel que soit l'âge, la pathologie ou le handicap du patient.	
Les missions	Elles s'effectuent avec l'accord préalable du médecin traitant. 3 missions principales : • L'information et l'orientation • La coordination des situations complexes • L'animation territoriale. 5 missions complémentaires : • Des soins de support pour les patients atteints de cancer • Le suivi et la sécurisation de la chimiothérapie orale à domicile • La surveillance alternée ville/hôpital de certains cancers • L'accompagnement après un cancer par le dispositif BIVOUAC • L'interprétariat téléphonique pour les professionnels de santé libéraux.	
Territoire d'intervention	L'Alsace (Bas-Rhin et Haut-Rhin)	
Durée d'accompagnement	Intervention le temps de stabiliser la situation. Possibilité de ré interpellation par la suite si la situation le nécessite.	
Effectif	• 23 coordinatrices de parcours • 3 responsables de secteur • 3 assistantes de coordination	• 3 chargées de projets et animation • 2 médecins coordonnateurs • 4 membres de l'équipe administrative
File active par professionnel	Non définie	
Le fonctionnement	• Réception de la demande par une assistante de coordination • Analyse de la problématique en lien avec le médecin traitant et partenaires • Information ou orientation vers la bonne offre de service du territoire • Pour les cas complexes, transmission de la demande à une coordinatrice de parcours • Mobilisation des soins de support pour les patients atteints d'un cancer • Possibilité d'interprétariat téléphonique à destination des professionnels de santé libéraux	
Le/les porteur(s)	Association DAC Alsace	
Contact	☎ 0 367 300 367, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 (en continu) ✉ contact@dac.alsace	

DAPPE 68 (Dispositif d'Appui aux Professionnels de la Protection de l'Enfance)

Population cible	Le DAPPE 68 intervient auprès des professionnels de la protection de l'enfance dans le département du Haut-Rhin. Il cible spécifiquement les enfants protégés en situation de handicap, en offrant un soutien et un accompagnement adaptés aux professionnels qui les prennent en charge
Mode de sollicitation	Fiche saisine adressé au service. Une commission a lieu tous les mois avec des représentant de l'ASE pour valider les demandes.
Définition	Le DAPPE 68 est un dispositif d'appui aux professionnels de la protection de l'enfance. Il vise à soutenir les professionnels dans l'accompagnement des enfants en situation de handicap.
Les missions	Le DAPPE apporte un soutien aux professionnels dans l'accompagnement des enfants protégés en situation de handicap. Les professionnels du DAPPE peuvent intervenir dans des situations spécifiques. Ils fournissent des éléments de compréhension théorique ainsi que des outils pour un accompagnement adapté. Des sessions de sensibilisation sont organisées, soit par le DAPPE, soit en réponse à une demande institutionnelle. Un budget est prévu pour des prestations externalisées, telles que des observations approfondies de l'enfant, la mise en place d'outils spécifiques ou des recherches diagnostiques.
Territoire d'intervention	Les enfants confiés au territoire de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) couvrent l'ensemble du Haut-Rhin ainsi que les départements limitrophes qui accueillent des enfants du Haut-Rhin
Durée d'accompagnement	6 mois renouvelable 1 fois.
Effectif	2 ETP d'éducateurs, 0,3 ETP de psychologue, 0,1 ETP de secrétaire, 1 chef de service
File active par professionnel	10 situations par professionnels de manière simultanée
Le fonctionnement	Le DAPPE 68 fonctionne en collaboration avec les professionnels de la protection de l'enfance et les partenaires locaux. Il propose un accompagnement personnalisé et adapté aux besoins des enfants protégés en situation de handicap. L'équipe mobile du DAPPE se déplace en fonction des besoins et des disponibilités des demandeurs
Le/les porteur(s)	Adapei Papillons Blancs d'Alsace
Contact	dappe@adapeipapillonsblancs.alsace David LOPRETI, chef de service 06.26.54.60.45 Cécilia PIVIDORI, éducatrice spécialisée 07.88.84.02.49 Roxane FINCK-MONNETON, éducatrice spécialisée 06.74.84.75.31 Albertine LACROIX, psychologue 06.74.84.75.35

EMAS 68 (Equipe Mobile d'appui à la Scolarité)

Population cible	Le dispositif s'adresse aux professionnels des établissements scolaires, de la maternelle au secondaire, dans le public comme dans le privé conventionné qui accueille un enfant à besoin particulier avec ou sans notification de la MDPH
Mode de sollicitation	L'EMAS 68 peut être sollicitée par les professionnels de l'Éducation nationale (enseignants, AESH, psychologues scolaires, médecins scolaires, etc.) via une fiche de saisine
Définition	L'EMAS 68 est une équipe mobile d'appui médico-social à la scolarisation. Elle vise à renforcer l'école inclusive en soutenant les professionnels de l'Éducation nationale dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap ou ayant des besoins éducatifs particuliers
Les missions	Les missions de l'EMAS 68 incluent : - Conseiller et participer à des actions de sensibilisation pour les professionnels des établissements scolaires accueillant des élèves en situation de handicap. - Apporter un appui et un soutien aux écoles ou établissements scolaires en cas de difficultés avec un élève en situation de handicap, avéré ou supposé. - Conseiller une équipe pluridisciplinaire de la MDPH. - Assurer une fonction ressource pour répondre aux questions liées au handicap
Territoire d'intervention	Haut-Rhin
Durée d'accompagnement	3 mois de scolarisations (les temps de vacances scolaire sont déduite), renouvelable 1 fois.
Effectif	1,5 ETP d'éducatrices spécialisées, 0,4 ETP de psychologue, 0,4 ETP d'enseignante spécialisée. 0,1 ETP de secrétaire, 1 chef de service.
File active par professionnel	1 situation pour 0,1 ETP soit 15 situations individuelles pour les 1,5 ETP d'éducatrices. L'enseignantes spécialisé intervient soit en soutien ou plus spécifiquement sur les sensibilisations.
Le fonctionnement	L'EMAS 68 fonctionne en collaboration avec les professionnels de la protection de l'éducation nationale. Elle propose un accompagnement personnalisé et adapté aux attentes. L'équipe mobile se déplace en fonction des besoins et des disponibilités des demandeur
Le/les porteur(s)	Adapei Papillons Blancs d'Alsace
Contact	David LOPRETI, chef de service dlopreti@adapeipapillonsblancs.alsace Vanessa ISHAAK, psychologue 06.45.83.48.10 vishaak@adapeipapillonsblancs.alsace Maryline FRERE, enseignante spécialisée 07.85.72.49.35 mfrere@adapeipapillonsblancs.alsace Marie LIENERT, éducatrice spécialisée 07.85.72.52.54 mlienert@adapeipapillonsblancs.alsace Julie WEISLINGER, éducatrice spécialisée 06 02 00 23 41 jweislinger@adapeipapillonsblancs.alsace

Equipe Mobile Autisme 67

	L'Equipe Mobile Autisme 67 accompagne des adultes présentant un Trouble du Spectre Autistique (TSA) avec ou sans Trouble du Développement Intellectuel (TDI)
Mode de sollicitation	L'EMA peut être sollicitée par les personnes TSA, les familles ou les partenaires : - Par téléphone au 03 88 59 47 45 - Par mail au ema67@centre-harthouse.fr
Définition	L'EMA est un dispositif médico-social qui a pour missions principales de prévenir les risques de rupture de parcours et d'accompagner les situations de passage.
Les missions	L'objectif de l'EMA est de créer et coordonner le réseau de la personne TSA. Elle ne se substitue pas au réseau existant. Elle peut solliciter bon nombre de partenaires pour permettre de fluidifier le parcours de la personne accompagnée et ainsi viser une stabilisation de sa situation et un mieux-être. L'EMA intervient à différents niveaux en fonction des demandes, besoins, freins : - Evaluation du fonctionnement (cognitif, sensoriel...) - Psychoéducation - Soutien à la famille - Soutien aux aidants professionnels (intervention possible en structures médico-sociales, aides à domicile...) - Mise en place d'un réseau de soin : psychiatre, dentiste... - Accès aux droits : MDPH, CAF, France Travail... - Scolarité (aménagements, sensibilisation au TSA...) - Emploi (aménagements, sensibilisation...) - Logement (accompagnement aux recherches, aux démarches...) - Vie sociale (activités de loisirs, GEM...)
Territoire d'intervention	L'EMA intervient sur l'ensemble du Bas-Rhin, au domicile des personnes accompagnées et auprès de tous les intervenants.
Durée d'accompagnement	L'EMA intervient sur notification MDPH pour une durée de 2 ans (renouvelable une fois de manière exceptionnelle).
Effectif	- Educateurs spécialisés : 3 ETP (dont 0.2 de coordination de service) - Infirmière : 0.8 ETP - Psychologue : 0.5 ETP - Médecin coordinateur : 0,2 ETP (poste à pourvoir) - Cheffe de service partagée, EMA 67 (0.2 ETP) / Impro (0.8 ETP)
File active par professionnel	- Agrément pour une file active de 20 personnes - 30 personnes accompagnées (2/3 de personnes TSA sans TDI) : la répartition est organisée en fonction de l'évaluation des besoins et donc de l'intensité des accompagnements, du lieu de résidence de la personne - La liste d'attente effective est de 10 personnes actuellement (environ 6-9 mois d'attente)
Le fonctionnement	- Réception de la notification MDPH - Envoi de la fiche de renseignements EMA 67 à compléter, rencontre possible si la personne TSA est en difficulté - Evaluation de la demande et du risque de rupture en équipe pluridisciplinaire - Inscription sur liste d'attente, admission ou refus d'accompagnement
Le/les porteur(s)	Le Centre de Harthouse à HAGUENAU. L'EMA se situe dans les locaux de l'EPSAN à BRUMATH.
Contact	- 03 88 59 47 45 du lundi au vendredi (8h30 – 16h30) - Mail à privilégier compte tenu de nos déplacements quotidiens (ema67@centre-harthouse.fr) Coordinatrice de l'EMA : Aurélie BLAESS

Population cible	Toute personne ayant eu un AVC récent ou ancien, sans limite d'âge (mais au-delà de 6 ans) L'entourage de ces personnes
Mode de sollicitation	La personne elle-même, son entourage, un professionnel.... Par un simple appel téléphonique au 03 89 64 67 40 En nous envoyant notre feuille de signalement complétée à SECR-EMAVC@ghrmsa.fr
Définition	C'est une équipe médico-sociale pluridisciplinaire qui intervient pour optimiser la prise en charge post hospitalière des personnes victimes d'AVC et permettre leur maintien à domicile. Elle travaille en lien avec le réseau existant des structures sanitaires et médicosociales
Les missions	➤ Accompagner la personne dans son maintien à domicile ➤ Favoriser la réinsertion familiale, sociale, professionnelle et scolaire ➤ Aider à concrétiser le(s) projet(s) de la personne ➤ Etablir un réseau coordonné organisé autour de la personne et des différents interlocuteurs ➤ Aider la personne et son entourage à mieux vivre avec la maladie ➤ Proposer des conseils et des informations
Territoire d'intervention	Résidant dans le sud du Haut-Rhin (GHT 12)
Durée d'accompagnement	Jusqu'à l'aboutissement du projet de la personne. Suivis au long court si besoin. Possibilité de réouverture du dossier si la situation le nécessite La durée moyenne d'accompagnement est de 2 ans en 2023
Effectif	Médecins 0.5 ETP, infirmière 0.8 ETP, ergothérapeutes 1,4 ETP, assistantes sociales 1,8 ETP, psychologues 0,75 ETP, neuropsychologue 0.4 ETP, psychologue du travail 0.25 ETP, éducatrice spécialisée 0.5 ETP, orthophoniste 0.1 ETP, secrétaire 1 ETP,
File active par professionnel	Nous avons suivi 417 personnes en 2023 : Notre file active au 31.12.2023 est de 196 patients Autorisation pour 30 places
Le fonctionnement	➤ Consultations dans nos locaux situés au pavillon 4 sous-sol au Hasenrain □ Visites à domicile et en entreprise ➤ Evaluations pluridisciplinaires □ Séances en groupes : ◦ Groupes de parole entre patients ◦ Ateliers cuisine ◦ Rencontres actives ◦ Café des familles
Le/les porteur(s)	Groupe Hospitalier Régional Mulhouse et Sud Alsace C'est une structure médico-sociale rattachée au service de rééducation et intégrée dans la filière AVC du GHRMSA
Contact	Equipe Mobile AVC , Hôpital du Hasenrain ,87 avenue d'Altkirch PB 1070 68051 MULHOUSE Cedex 03 89 64 67 40 SECR-EMAVC@ghrmsa.fr

Population cible	Enfants, adolescents et jeunes adultes de 3 à 20ans présentant un handicap moteur avéré ou suspecté, avec ou sans troubles associé pour lesquels les familles, enseignants référents ou professionnels de soins sollicitent une évaluation, un appui technique et/ ou un suivi temporaire.
Mode de sollicitation	La famille, les partenaires ou les professionnels peuvent nous contacter via • Téléphone : 03 90 40 30 15 • Courriel : equipemobile@arahm.fr Du lundi au vendredi de 9h à 16h.
Définition	L'équipe Mobile Troubles des Fonctions Motrices est un dispositif d'appui spécialisé qui apporte une expertise pluridisciplinaire aux familles, aux professionnels et partenaires afin d'évaluer les besoins, soutenir les parcours, favoriser la coordination des interventions et promouvoir l'inclusion dans les différents lieux de vie des enfants. Ses interventions sont réalisées en complémentarité avec les acteurs du soin, du médico-social et de l'éducation dans une logique de coopération et de continuité des accompagnements
Les missions	• Élaborer des bilans des enfants accompagnés en milieu ordinaire pour mieux identifier leurs besoins et les moyens à mobiliser. • Coordonner les différentes interventions pour favoriser le maintien à domicile, la scolarité en milieu ordinaire, le lien avec les ESMS si nécessaire. • Sensibiliser, former au travers d'interventions théoriques mais également d'ateliers de sensibilisation, apporter des conseils relatifs aux aides techniques et outils de compensation
Territoire d'intervention	Intervention sur l'ensemble du département du 67
Durée d'accompagnement	Elaborer un plan d'accompagnement des enfants en lien avec les ressources du territoire sur 6 mois reconductible 1fois.
Effectif	Jusqu'à 8 ETP
File active par professionnel	Non défini
Le fonctionnement	Déplacement sur les différents lieux de vie des enfants (domicile, établissement scolaires, péri scolaire, structure médico-social...)
Le/les porteur(s)	ARAHM
Contact	Mme DUPUY Florence 07 57 56 43 02

EMOI-TC 68 (Equipe Mobile Traumatisme crânien)

Population cible	Toute personne ayant eu un traumatisme crânien léger à sévère, récent ou ancien, sans limite d'âge (mais au-delà de 6 ans) ainsi que l'entourage de ces personnes
Mode de sollicitation	La personne elle-même, son entourage, un professionnel.... Par un simple appel téléphonique au 03 89 64 67 21 En nous envoyant notre feuille de signalement complétée à SECR-EMOITC@ghrmsa.fr
Définition	C'est une équipe pluridisciplinaire qui intervient après l'hospitalisation pour permettre aux personnes victimes d'un traumatisme crânien l'élaboration d'un projet de vie
Les missions	➤ Accompagner la personne dans son maintien à domicile ➤ Favoriser la réinsertion familiale, sociale, professionnelle et scolaire ➤ Aider à concrétiser le(s) projet(s) de la personne ➤ Etablir un réseau coordonné organisé autour de la personne et des différents interlocuteurs ➤ Aider la personne et son entourage à mieux vivre avec la maladie ➤ Proposer des conseils et des informations
Territoire d'intervention	Tout le Haut-Rhin
Durée d'accompagnement	Jusqu'à l'aboutissement du projet de la personne. Suivis au long court si besoin. Possibilité de réouverture du dossier si la situation le nécessite
Effectif	Médecin 0.5 ETP, psychologue 0.75 ETP, assistant de service social 1 ETP, psychologue du travail 0.25 ETP, éducateur spécialisé 0.5 ETP, neuropsychologue 0.5 ETP, ergothérapeute 0.5 ETP, secrétaire 0.8 ETP
File active par professionnel	Nous avons suivi 238 personnes en 2023 : Notre file active au 31.12.2023 est de 150 patients Autorisation pour 20 places
Le fonctionnement	➤ Consultations dans nos locaux situés au pavillon 4 sous-sol au Hasenrain □ Visites à domicile, à l'école et en entreprise ➤ Evaluations pluridisciplinaires □ Séances en groupes : ◦ Groupes de parole entre patients ◦ Ateliers cuisine ◦ Rencontres actives ◦ Café des familles
Le/les porteur(s)	Groupe Hospitalier Régional Mulhouse et Sud Alsace C'est une structure médico-sociale rattachée au service de rééducation du GHRMSA
Contact	EMOI-TC 68 Hôpital du Hasenrain 87 avenue d'Altkirch PB 1070 68051 MULHOUSE Cedex 03 89 64 67 21 SECR-EMOITC@ghrmsa.fr

EQUIPE MOBILE 3 R (RÉÉDUCATION, RÉADAPTATION, RÉINSERTION)

Population cible	Adulte, domicilié dans le territoire du GHT11, présentant un handicap relevant de la médecine physique et de réadaptation en lien avec une pathologie neurologique, orthopédique ou chronique.
Mode de sollicitation	La personne, ses proches, le médecin traitant, les soignants libéraux, les services d'hospitalisation, les établissements sociaux et médico-sociaux peuvent contacter l'équipe par téléphone : 03 89 73 54 76 ou en adressant un mail : em3r@mgen.fr.
Définition	Une équipe pluridisciplinaire d'expertise pour accompagner les patients en situation de handicap sur le territoire du GHT 11.
Les missions	- Réaliser une expertise clinique et technique (avis MPR et équipe pluridisciplinaire). - Aider à structurer le parcours de soins personnalisé en collaboration avec le médecin référent et les équipes de soins. - Contribuer à la mise en place du projet de réadaptation et réinsertion. - Conseiller et former l'équipe, le patient et son entourage. - Maintenir le patient dans son milieu de vie. - Soutenir les aidants. - Missions de prévention.
Territoire d'intervention	Patients domiciliés dans le GHT 11.
Durée d'accompagnement	Durée adaptée à la situation du patient sans limite définie.
Effectif	Médecin coordonnateur, médecin MPR, ergothérapeute, secrétaire médicale, psychologue/neuropsychologue, assistante sociale, infirmière en pratique avancée.
File active par professionnel	Cahier des charges ARS : 90 patients par an.
Le fonctionnement	- Signalement de la situation par mail ou téléphone. - Evaluation du dossier par l'équipe pour valider l'indication et proposition d'une stratégie de prise en charge ou réorientation vers nos partenaires du secteur. - Mise en place des actions : visite à domicile, consultation, accompagnement téléphonique, coordination avec les acteurs de secteur et prise en charge sur le plan social. - Réévaluation régulière en réunion pluridisciplinaire. - Suivi téléphonique régulier.
Le/les porteur(s)	Etablissement MGEN Trois-Epis soutenu par l'ARS Grand Est et nos partenaires du GHT 11.
Contact	☎ 03 89 73 54 76 ✉ em3r@mgen.fr



EMR 67

Soutenir, éclairer, co-construire

EMR 67 (Équipe Mobile Ressource)

Population cible	L'EMR intervient auprès de professionnels confrontés, dans leurs missions, à des difficultés liées à l'accueil d'enfants et de jeunes (3 à 20 ans) souffrant de difficultés psychologiques, entraînant des troubles du comportement . L'EMR peut être sollicitée pour tous jeunes, ayant ou non une notification MDPH (hormis ceux qui sont déjà accompagnés par un DITEP).
Mode de sollicitation	Une fiche contact est à renseigner par le professionnel/l'équipe en demande, qui la transmet à la personne filtre (IEN/Chef d'établissement ; médecin référent de l'ASE ; Directeur d'établissement). Cette dernière la fera parvenir à l'EMR pour la saisine.
Définition	L'EMR 67 apporte un soutien aux professionnels des établissements scolaires, des établissements et services médico-sociaux et sanitaires, dont ceux de la protection de l'enfance (ASE : MECS, ASFA) et de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), afin d'éviter des ruptures de parcours .
Les missions	Contribuer à la compréhension des difficultés psychologiques et de leur expression. Favoriser une évaluation plus fine des situations afin d'améliorer la pertinence des orientations (médico-sociales, scolaires, sociales et thérapeutiques). Proposer des ressources à l'ensemble des professionnels accompagnant ces situations complexes. Favoriser le partage de compétences entre les professionnels et la co-construction d'outils adaptés à leur cadre de travail habituel.
Territoire d'intervention	Département du Bas Rhin (67)
Durée d'accompagnement	L'accompagnement dure 12 semaines (hors vacances scolaires), il peut être reconduit si nécessaire.
Effectif	3,8 ETP d'éducateurs spécialisés 1,85 ETP de thérapeutes (psychologues et psychomotricien) 0,25 ETP d'enseignant spécialisé 0,5 ETP de coordinateur d'équipe et lien hiérarchique avec les chefs de services
File active par professionnel	40 situations accompagnées simultanément sur le département, dont 10 places réservées à l'ASE.
Le fonctionnement	Exploration de la situation : analyse croisée du contexte et des difficultés, recueil de la demande. Élaboration en équipe pluridisciplinaire : formulation d'hypothèses de compréhension, stimulation de la réflexion collective du groupe de travail. Accompagnement et évaluation : adaptation des postures/gestes professionnels, des stratégies d'intervention auprès du jeune, co-construction d'outils, expérimentation et réajustements si nécessaire.
Le/les porteur(s)	Fédération de Charité Caritas Alsace – DITEP Les Tilleuls Fondation Providence de Ribeauvillé – DITEP Le Willerhof Fondation Vincent de Paul – DITEP Les Mouettes
Contact	emr@ditep67.fr

EMR 68 (Equipe Mobile Ressources)

Population cible	L'EMR accompagne des professionnels de l'Education Nationale, de l'ASE, de structures spécialisées, qui se trouvent en difficulté dans l'accompagnement des enfants souffrants de difficultés psychologiques et qui manifestent des troubles du comportement.
Mode de sollicitation	Une fiche de saisine est à renseigner par le professionnel en demande, ce dernier doit la transmettre à la personne filtre (IEN/ ERSEH; Chef de service, directeur d'établissement), la personne filtre la fera parvenir à l'EMR.
Définition	L'EMR 68 est un dispositif de soutien aux professionnels, EN, ASE, IME, PJJ.... Financé par l'ARS. La finalité est d'éviter les ruptures de parcours.
Les missions	Un dispositif de soutien et d'éclairage Un partage de regard et d'expertise Une écoute et une aide à l'évaluation des besoins Un facilitateur de lien entre les différents acteurs Une co-construction de nouveaux projets ou de nouvelles modalités d'accompagnement
Territoire d'intervention	Nord du département pour l'EMR La Forge (de Soultz à Ste Marie Aux Mines)
Durée d'accompagnement	L'accompagnement dure 12 semaines, il peut être reconduit une fois si nécessaire.
Effectif	3 éducateurs spécialisés équivalent à 2 ETP 1 psychologue à 0.40 ETP 1 psychomotricienne à 0.40 ETP 1 secrétaire 1 chef de service
File active par professionnel	20 situations, dont 10 situations pour des enfants ayant une double vulnérabilité (un handicap et une mesure de la protection de l'enfance)
Le fonctionnement	Réception de la demande/ Premier entretien proposé pour recueillir plus d'informations/ Réflexion en équipe pluridisciplinaire hebdomadaire autour des situations/ Rencontres hebdomadaires ou par quinzaine avec les professionnels en demande. Evaluation de l'EMR par les professionnels accompagnés après les 12 semaines.
Le/les porteur(s)	ARS DITEP La Forge Fédération de Charité Caritas Alsace
Contact	emr.ditepforge@federationcaritasalsace.org 03 89 78 06 06

Population cible	Les personnes en situation de handicap rare sans limite d'âge, leur famille et des professionnels de tout secteur
Mode de sollicitation	SANS NOTIFICATION MDPH La personne concernée, ses proches ou tous professionnels contacte(nt) directement le secrétariat ou un professionnel. le de l'équipe.
Définition	Elle s'assure du suivi de parcours des personnes en situation de handicap rare en mobilisant les ressources locales, facilitent l'accès aux expertises nationales des Centre Nationaux Ressources Handicaps Rares et encouragent des formations spécialisées ainsi que le partage de pratiques.
Les missions	Quatre missions principales confiées à l'ERHR : 1 – Repérage des situations et étayage des réponses d'accompagnement et de prises en charge aux différentes situations du territoire 2 – Évaluation des situations et appui à l'élaboration de projet d'accompagnement individualisé des personnes en situation de handicap rare 3 – Formation/Sensibilisation 4 – Contribution à la capitalisation d'un haut niveau d'expertise, à l'organisation des connaissances et des savoirs acquis ainsi qu'à leur diffusion. Une double fonction : 1° fonction de capitalisation des savoirs 2° fonction de diffusion des savoirs
Territoire d'intervention	Alsace (Bas-Rhin et Haut-Rhin)
Durée d'accompagnement	Très différents en fonction du niveau d'intervention (N1/N2/ou N3) ajusté aux besoins et à la demande de la personne, de son entourage. La situation peut à tout moment changer de niveau d'intervention. Aucune durée définie
Effectif	- 1 Pilote territoriale - 1 Médecin coordonnateur - 1 assistante administrative - 2 coordinatrices de parcours complexe - 1 conseillère technique
File active par professionnel	Non définie
Le fonctionnement	- Réception de la demande auprès de l'assistante administrative ou professionnels de l'équipe. - Commission d'évaluation en équipe pluridisciplinaire - Nomination d'une coordinatrice de parcours pour l'analyse des besoins en lien avec la personne et les acteurs concernés. - Construction et validation du plan d'action diffusé à la personne et à toutes les personnes impliquées - Mise en œuvre des préconisations – Bilans complémentaires ou intervention d'un conseiller technique - Evaluation du plan d'action.
Le/les porteur(s)	Association Réseau Nord-Est Handicaps Rares – Collectif d'associations dont : - l'Association Adèle de Glaubitz qui porte l'antenne Alsace de l'ERHR Nord-Est - La Fondation Nicolas Gridel qui porte l'antenne de Lorraine - L'Institut Michel Fandre qui porte l'antenne Champagne-Ardenne - Les PEP-BFC qui porte l'antenne Bourgogne et Franche-Comté
Contact	☎ 03 88 65 80 22, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 (en continu) ✉ secretariat-alsace@erhr.fr

Population cible	Toute personne adulte (+de 18 ans) en situation de handicap (quel que soit la nature de handicap), vivant à domicile, ayant des difficultés d'accès aux soins et à la santé.
Mode de sollicitation	La personne concernée, ses aidants ou les professionnels qui l'accompagnent peuvent nous solliciter selon les moyens suivants : ☎ 03.89.62.24.14 du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ✉ handiconsult68@alister-autonomie.fr
Définition	Handiconsult Sud Alsace est un dispositif expérimental visant à réduire les inégalités d'accès aux soins des personnes en situation de handicap.
Les missions	• Faciliter l'accès aux soins des personnes en situation de handicap notamment en l'absence de médecin traitant dans la coordination des soins. • Instauration d'une démarche de prévention, de dépistage et d'éducation en santé.
Territoire d'intervention	Le Sud du Haut-Rhin.
Durée d'accompagnement	En tant que besoin.
Effectif	• Infirmier : 1 ETP (2x0,5). • Médecin : 0,5 ETP. • Secrétaire : 0,5 ETP.
File active par professionnel	Non défini.
Le fonctionnement	• Ecoute adaptée : accueil téléphonique, sur site ou à domicile • Evaluation des besoins en santé – consultation initiale • Préparation et constitution du dossier médico administratif • Balisage du parcours de soins • Prise de rendez-vous et si besoin organisation du transport adapté • Préparation de la personne et si besoin de son aidant aux parcours de soins : information, réassurance, consultation blanche... • Travail en réseau avec les partenaires (sanitaires, médicosociaux, mandataires judiciaires ...)
Le/les porteur(s)	L'Association ALISTER : 115 avenue de la Première Division Blindée 68100 Mulhouse.
Contact	☎ 03.89.62.24.14 du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ✉ handiconsult68@alister-autonomie.fr

HELIOS – Équipe Mobile PHV 68

Population cible	Personnes vieillissantes en situation du handicap (âge > 45 ans) et/ou accompagnants familiaux et professionnels
Mode de sollicitation	La personne concernée, ses proches ou les professionnels composent le 03/89/80/44/62 du lundi au vendredi (8h-12h ; 14h-17h) ou envoient un courriel à helios@cdrs-colmar.fr. Il n'y a pas de nécessité d'avoir une orientation MDPH spécifique pour solliciter l'équipe mobile. Une simple reconnaissance de la situation de handicap, quelle qu'elle soit, est suffisante
Définition	L'équipe mobile HELIOS (Handicap – Expertise – Liaison – Information – Organisation – Soins) est une équipe pluriprofessionnelle visant à favoriser l'accompagnement des personnes en situation de handicap vieillissantes au plus près de leur lieu de vie. L'objectif est de favoriser le repérage et l'accompagnement, tout en diminuant le risque de rupture de parcours de vie et de soins par le biais d'une projection, dans le lieu de vie, d'une double expertise gériatrie/handicap.
Les missions	Elles se constituent en trois axes : • Usager : expertise PA/PH, bilan, recommandations, prévention • Accompagnant : informations sur le repérage et l'accompagnement du vieillissement des personnes en situation de handicap • Animation territoriale au sujet des PHV
Territoire d'intervention	Haut-Rhin
Durée d'accompagnement	Sans durée type
Effectif	Médecin, Assistante administrative, Coordonnateur de parcours complexes, Psychologue, Ergothérapeute, Kinésithérapeute, Educateur spécialisé, Infirmier en Pratique Avancée
File active par professionnel	Non définie
Le fonctionnement	Sollicitation par téléphone ou mail Traitement par équipe pluridisciplinaire Définition d'un binôme référent selon la problématique principale Prise de contact dans les 14j Intervention, bilan et restitution à l'ensemble des personnes concernées. Respect de la subsidiarité
Le/les porteur(s)	Centre Départemental de Repos et de Soins (CDRS), 68000 COLMAR
Contact	Secrétariat : 03/89/80/44/62 du lundi au vendredi (8h-12h ; 14h-17h) ou envoient un mail à helios@cdrs-colmar.fr

Population cible	Toutes personnes en situation de handicap, aidants ou professionnels ayant un besoin, une demande, une question sur les thématiques de : • La vie intime, affective et sexuelle • La parentalité • La lutte contre les violences
Mode de sollicitation	Email : centrederessources@udaf54.com Téléphone : 06.49.48.17.19 Site internet : https://crhvas-grandest.fr/ Linkedin : https://www.linkedin.com/company/centre-de-ressource-intimagir-grand-est/?viewAsMember=true Instagram : https://www.instagram.com/intimagir_grandest/
Définition	Centre ressources, pas d'accompagnement individuel des personnes concernées
Les missions	Recenser, informer, mutualiser et réunir les acteurs et les outils dans une dynamique de partenariat à l'échelle régionale, afin de promouvoir de façon positive l'intimité et l'autonomie dans la vie intime, affective, sexuelle et la parentalité des personnes en situation de handicap et de leur permettre de lutter contre les violences dans le but d'augmenter leur pouvoir d'agir et leur autodétermination. Pour cela, nous avons défini 4 objectifs : - Diagnostic de territoire afin de recenser les formations, les réseaux, les acteurs, les outils et les professionnels existants au sujet des thématiques, mais également de repérer le manquant par rapport aux besoins et demandes qui ne trouveraient à ce jour pas de réponse. - Dynamiser les réseaux et le partenariat à l'échelle régionale par le biais d'une coordination entre les différents opérateurs. Fédérer les acteurs du Grand Est pour faire évoluer les pratiques et les représentations. - Proposer un premier niveau d'écoute à toute personnes ayant besoin d'information ou de soutien. Soutien pour des situations complexes. - Améliorer les compétences des professionnels et des partenaires. Acteurs et soutien dans l'organisation d'événements, de groupes de parole et de formations. Nous proposons des mises en relation avec des paires-experts, des formateurs ou autre. Accompagnement des ESMS dans la réflexion et la mise en place d'action autour de la VIAS et de la lutte contre les violences.
Territoire d'intervention	Grand-Est
Durée d'accompagnement	Pas de durée définie
Effectif	1,5 ETP
File active par professionnel	/
Le fonctionnement	Sollicitation, analyse de la demande, proposition d'information ou de possibilité ou réorientation vers les acteurs de territoire.
Le/les porteur(s)	Udaf 54
Contact	Email : centrederessources@udaf54.com Téléphone : 06.49.48.17.19

Population cible	Enfants de 0 à 6 ans présentant une suspicion de Troubles du Neuro-Développement, sans diagnostic et sans prise en charge spécifique, domiciliés sur le Bas-Rhin.	
Mode de sollicitation	Adressage médicale obligatoire (médecin traitant, médecin généraliste ou pédiatre, de PMI, scolaire, ...) sur ViaTrajectoire TND. La famille constitue le dossier administratif disponible sur https://www.apedi-alsace.fr/etablissements-services/petite-enfance/pco/ 	
Définition	La Plateforme de Coordination et d'Orientation pour les enfants de 0-6 ans susceptibles de présenter un Trouble du Neuro-Développement sur le territoire du Bas-Rhin a pour objectif d'intervenir précocement auprès des enfants présentant un écart inhabituel de développement afin de mettre en place un parcours coordonné de bilans et d'interventions pour une durée initiale d'un an.	
Les missions	Mettre en œuvre et coordonner un parcours permettant de : • Faciliter le dépistage et le diagnostic • Favoriser la prise en charge précoce des enfants présentant des TND • Accompagner les familles dans le parcours de soins coordonné proposé • Simplifier l'accès aux soins en psychomotricité et ergothérapie, ainsi qu'aux bilans et suivis en psychologie, par la gratuité • Sensibiliser et former les acteurs du territoire aux TND et à leur rôle au sein des parcours (repérage, dépistage, adressage, diagnostic et intervention précoce).	
Territoire d'intervention	Département du Bas-Rhin	
Durée d'accompagnement	1 an (renouvelable 6 mois soit 18 mois maximum)	
Effectif	Equipe coordinatrice : - 2 Médecins coordonnateurs: Pédopsychiatre Neuropédiatre - 2 Coordinatrices de parcours - 2 Secrétaires	Co-Acteurs de la convention constitutive : Hôpitaux Universitaires de Strasbourg : Service de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent, CRTLA, CRA, service de pédiatrie et neuropédiatrie EPSAN Etablissement Public de Santé Alsace Nord Centre Hospitalier de Haguenau service de pédiatrie : AETA antenne d'évaluation des troubles des apprentissages Apedi Alsace CAMSP de Schiltigheim et EPDA 4 APEI centre Alsace CAMSP de Châtenois et EPDA3 APF France Handicap CAMSP de Haguenau et EPD5 APHVN CAMSP Saverne-Ingwiller et EPDA 5 CARITAS Alsace CAMSP de la Bruche CMPP de Strasbourg, Saverne et Haguenau
File active par professionnel	Non définie	
Le fonctionnement	Analyse et validation de l'adressage médical Mise en œuvre du parcours de bilans et de suivis par des professionnels libéraux et/ou établissement de ligne 2 Coordination et suivi du parcours avec synthèse à 6 mois Sortie du parcours avec préconisation et orientation en fonction du diagnostic posé	
Le/les porteur(s)	Apedi Alsace	
Contact	Mail : pc67.0-6@apedi-alsace.fr Téléphone : 03.88.81.51.97	

Population cible	Enfants de 0 à 12 ans au moment de la validation du parcours (jusqu'à la veille des 12 ans, au moment de la validation du parcours par le médecin coordinateur), absence de diagnostic de TND, absence de financement MDPH couvrant le même besoin en lien avec le TND.	
Mode de sollicitation	Le médecin (généraliste, pédiatre, de PMI, scolaire,...) adresse l'enfant uniquement sur Via Trajectoire via un guide de repérage distinct suivant l'âge de l'enfant (0-6 ans ou 7-12 ans) qui sera télétransmis à la PCO-TND68.	
Définition	La Plateforme de Coordination et d'Orientation pour les enfants de 0 à 12 ans susceptibles de présenter un Trouble du Neurodéveloppement sur le territoire du Haut-Rhin (PCO-TND68) coordonne le parcours de bilans et d'interventions précoces (adressage vers des professionnels libéraux, diagnostics, guidance parentale, etc.). Le parcours dure 1 an, renouvelable 1 fois. Pour les enfants de 7 à 12 ans, un accompagnement pédagogique doit d'abord être mis en œuvre par les enseignants.	
Les missions	Mettre en œuvre et coordonner un parcours comprenant : • Bilans, Interventions précoces, • Accompagnement des familles / représentants légaux confrontées aux 1^{ères} difficultés de leur enfant (parcours post-PCO-TND, liens MDPH, EN, crèches, ASSMAT, etc.). Afin de mener cette mission à bien, la PCO-TND68 est composée d'une équipe coordinatrice et de co-acteurs. Elle veille à : • Garantir le respect des RBPP (en s'appuyant notamment sur des leviers, de formations et une outithèque, mis à disposition gratuitement pour les libéraux ayant contractualisé), aider au diagnostic, éviter les sur-handicaps, • Informer et appuyer les professionnels par une meilleure connaissance des TND et de leur rôle au sein du parcours (repérage, dépistage, adressage, diagnostic et intervention précoce).	
Territoire d'intervention	Département du Haut-Rhin (68)	
Durée d'accompagnement	1 an (renouvelable 1 an, soit 2 ans au maximum).	
Effectif	Equipe coordinatrice • 1 Médecin • 5 Référentes de parcours • 1 Chargée de développement Réseau • 2 Secrétaires • 1 Directrice	Co-Acteurs • Au fil de la Vie : CAMSP et EPDA 1, Thann • ARSEA : CAMSP et EPDA2, Colmar • APF : CAMSP et EPDA 1, Illzach et Hélingue • CAMSP, CMPP et EPDA 1 de Mulhouse • Hôpitaux civils de Colmar : Service de Psychiatrie infanto-juvénile et DITAP • CH de Rouffach : Pôle de Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent • GHRMSA : Pôle de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et UETA • Les PEP : CMPP, Colmar • Éducation Nationale et PAS
File active par professionnel	Non définie	
Le fonctionnement	Le Forfait Précocité permet le financement par la CPAM des libéraux non conventionnés sous contrat avec la PCO-TND68 (psychologue, neuropsychologue, ergothérapeute, psychomotricien).	
Le/les porteur(s)	Association Au fil de la Vie	
Contact	✉ Le courriel : pco@aufildelavie.fr ✉ La messagerie sécurisée de santé : PCO68@aufildelavie.mssanté.fr ☎ Le numéro de téléphone : 03 89 37 10 38	

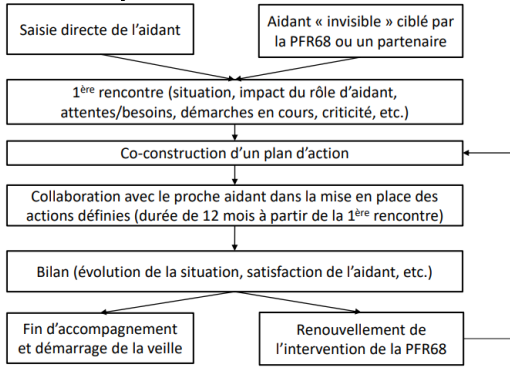
Population cible	Personne en situation d'handicap et de rupture de parcours. Tout âge tout handicap.
Mode de sollicitation	Les personnes directement, les proches, les professionnelles, la MDPH.
Définition	Le pôle de compétences et de prestations externalisées a pour objectif de concevoir et d'organiser une réponse individuelle transitoire, pour des personnes en situation de handicap n'ayant pas de réponse adaptée à leurs besoins
Les missions	• L'évaluation fonctionnelle en vue de déterminer les interventions à mettre en place, • L'accompagnement à domicile dans l'attente d'une réponse adaptée, • Le maintien à domicile dans un objectif d'inclusion, • L'accompagnement visant l'autonomie et la participation sociale, • L'accompagnement dans une scolarisation effective pour chaque enfant, • L'anticipation et la prévention des ruptures de parcours, • L'accompagnement, le soutien et la guidance parentale.
Territoire d'intervention	Le Haut-Rhin
Durée d'accompagnement	1 an
Effectif	2 ETP de coordonnatrices 0.6 ETP de psychologue 0.5 ETP psychomotricien
File active par professionnel	22 par coordonnatrice
Le fonctionnement	Une fiche de liaison spécifique au PCPE68 permet de débiter un accompagnement avant la notification MDPH. La notification se calque sur la date de début de prise en charge. 2 mois d'évaluation pour déterminer les besoins et les attentes. Mise en place au maximum de 2 prestations par semaine pour atteindre les objectifs fixés. L'objectif final est de raccrocher la personne à un parcours
Le/les porteur(s)	Adapei Papillons Blancs d'Alsace
Contact	Amandine GERBER, coordonnatrice, 07 70 28 83 06, agerber@adapeipapillonsblancs.alsace Laetitia GEIGER, coordonnatrice, 06 31 14 70 76, lgeiger@adapeipapilloncsblancs.alsace Catherine REITZER, coordonnatrice, 07 88 45 46 29, creitzer@adapeipapilloncsblancs.alsace Anne WERTENBERG, Cheffe de service, 06 43 17 75 97, awertenberg@adapeipapillonsblancs.alsace

Population cible	Le PCPE ARSEA intervient sur notification de la MDPH auprès de personnes en situation de handicap en rupture ou en risque de rupture de parcours. L'histoire de sa création et les besoins de son secteur l'ont amené à répondre plus particulièrement à des enfants présentant un Trouble de Spectre Autistique ou un autre Trouble du Neuro-Développement.
Mode de sollicitation	Le PCPE ARSEA peut être sollicité pour une primo-évaluation par : - La MDPH (57 et 67) - Une personne en situation de handicap - Un proche - Un partenaire. Si la situation apparaît relever d'une rupture ou d'un risque de rupture de parcours, une notification par la MDPH est rapidement émise et permet l'intervention.
Définition	Financés par l'ARS, les PCPE sont rattachés à un établissement médico-social existant au préalable, dit « ESMS support ». Le PCPE ARSEA est rattaché à l'IME « Les Glycines » de l'ARSEA, situé à Haguenau, dont la direction est assurée par Christine KOHLBECKER.
Les missions	Le développement des Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE) s'inscrit dans le cadre de l'évolution et de la transformation de l'offre médico-sociale. Issus de la démarche « Une réponse accompagnée pour tous », les PCPE ont pour mission d'accompagner des enfants et des adultes en situation de handicap, ainsi que leur famille ou leurs aidants, lorsque la réponse médico-sociale existante ne permet pas de répondre à leurs besoins spécifiques et à la complexité de leur situation.
Territoire d'intervention	Le PCPE ARSEA intervient sur les secteurs Moselle-Est et Bas-Rhin Ouest.
Durée d'accompagnement	L'accompagnement n'est pas limité dans le temps (les notifications sont émises pour un an et peuvent être renouvelées si la situation le nécessite) mais le PCPE doit être un dispositif de réponse non pérenne et transitoire. Dès le début de l'intervention, la sortie doit être envisagée vers une modalité d'organisation de l'accompagnement adaptée aux besoins de la personne.
Effectif	Capacité d'accompagnement : de 10 à 20 personnes. Equipe : une directrice/ une secrétaire (0.5 ETP) / une coordinatrice (1 ETP à ce jour) Le PCPE mobilise des professionnels d'exercice libéral (qu'il rémunère), d'autres ESMS pour intervenir auprès des personnes accompagnées.
File active par professionnel	
Le fonctionnement	Pour évaluer la situation de rupture de parcours, la coordinatrice rencontre la personne, sa famille, prend contact avec les partenaires éventuels. La situation est abordée en EPE avec la MDPH puis passe en CDAPH. Lorsque le PCPE est notifié, la coordinatrice co-élabore avec la personne, sa famille, un Projet Personnalisé d'Accompagnement et de coordination renforcée. Elle organise des interventions en mobilisant les ressources sur le secteur et accompagne vers l'orientation cible lorsqu'elle existe.
Le/les porteur(s)	L'Association Régionale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ARSEA).
Contact	✉ accueil.pcpe@arsea.fr ☎ 06 74 48 52 36 (secrétariat) : Les mercredis de 8h45 à 18h. ☎ 07 85 07 95 75 (coordinatrice) : Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 16h.

Population cible	Personnes âgées de 5 à 25 ans, en situation ou en risque de rupture de parcours, présentant une déficience intellectuelle avec ou sans Trouble du Spectre Autistique ou autres troubles associés (sensoriels, moteurs, relationnels).
Mode de sollicitation	• Les familles ou tout intervenant médico-social peuvent saisir directement la MDPH pour une demande d'intervention du PCPE. • Une Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation (EPE) dédiée au dispositif se réunit environ 5x par an pour évaluer la pertinence de l'intervention du Pole. • Trois types de demandes sont examinées : - situation identifiée par la MDPH en EPE de niveau 2 ou 3, - situation identifiée par le PCPE, - situation critique, demande de PAG ou identification en CDAPH plénière.
Définition	S'inscrivant dans le cadre de la démarche « une réponse accompagnée pour tous », c'est un dispositif souple, adaptable et innovant visant à concevoir une réponse transitoire pour les personnes sans solutions adaptées ou en risque de rupture de parcours dans une visée inclusive, en s'appuyant autant que possible sur les dispositifs de droit commun.
Les missions	• Evaluer les besoins et préciser les attentes de la personne et de sa famille • Organiser une prise en charge transitoire favorisant l'inclusion sociale et/ou scolaire et le développement de l'autonomie • Assurer un appui dans les démarches pour la construction du parcours du bénéficiaire : ➢ Soutenir, renforcer, valoriser les savoir-faire des aidants ➢ Favoriser l'accès à des temps de répit pour les familles
Territoire d'intervention	• L'Eurométropole de Strasbourg et le département du Bas-Rhin.
Durée d'accompagnement	• Un an, renouvelable selon l'évolution du projet.
Effectif	Une équipe pluridisciplinaire composée de 2 coordinatrices de parcours (1,80 ETP), d'une psychologue (0.5 ETP), d'une psychomotricienne (à 0.10 ETP), des vacations de médecin coordinateur et un temps de secrétariat mutualisée. Encadrée par une équipe de direction (directeur et chef de service) et d'un temps de secrétariat mutualisés avec le SESSAD et l'IME. Des intervenants libéraux sous conventions : • Educateur spécialisés, éducateurs sportifs, psychomotriciens, ergothérapeutes, musicothérapeutes, art-thérapeute, sophrologue, médiation animale
File active par professionnel	20 situations simultanément pour l'ensemble de l'équipe
Le fonctionnement	• Evaluation pluriprofessionnelle de la situation en faisant émerger les besoins et les attentes de la personne et/ou de son représentant légal au travers de bilans et d'observations • Proposition des projets personnalisés d'intervention (PPI) qui font appel à une pluralité de professionnels dans une visée inclusive. • Coordination des professionnels et acteurs du bassin de vie (sociaux, médico-sociaux, associatifs, sanitaires, Education Nationale...)
Le/les porteur(s)	APEDI ALSACE
Contact	pcpe.basrhin@apedi-alsace.fr

Population cible	La plateforme d'emploi accompagné 68 s'adresse à toutes personnes en situation de fragilité du fait d'un handicap invisible, à partir de 16 ans, en vue de leur permettre d'obtenir et de garder un emploi rémunéré sur le marché du travail.
Mode de sollicitation	L'emploi accompagné est demandé par la personne, sur proposition ou non de son entourage ou des accompagnants habituels de son parcours. L'emploi accompagné est mobilisé selon un principe de subsidiarité, il agit en complémentarité et s'articule avec les services, aides et prestations existants sur le territoire, dans le droit commun. Il peut être prescrit - Par un opérateur du service public de l'emploi : France Travail, Cap Emploi (Cap Emploi Maintien si la personne est salariée) ou Mission Locale, - Ou il peut faire l'objet d'une orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA) de la MDPH du département. Dans un cas comme dans l'autre, une équipe pluridisciplinaire s'accorde sur le dispositif à mobiliser au regard des besoins liés à l'expression de son handicap.
Définition	L'emploi accompagné est un dispositif d'appui pour les personnes en situation de handicap destiné à leur permettre d'obtenir et de garder un emploi rémunéré sur le marché du travail. Sa mise en œuvre comprend un soutien et un accompagnement du salarié ainsi qu'un appui et un accompagnement de l'employeur.
Les missions	Un référent emploi accompagné est désigné, il mobilise et coordonne l'ensemble des interlocuteurs utiles pour répondre aux besoins de la personne accompagnée sur un parcours qui peut comprendre : - L'évaluation médico-psycho-sociale et d'insertion des besoins et freins liés au handicap - La détermination d'un projet professionnel - L'accompagnement vers l'emploi - Le maintien à l'emploi La PFEA accompagne également les employeurs à intégrer les personnes en favorisant les conditions de leur venue, pour le salarié, les collègues et le manager.
Territoire d'intervention	Département du Haut-Rhin.
Durée d'accompagnement	Sans limite de durée, tant que la personne vise le maintien à l'emploi ou l'accès à une activité professionnelle.
Effectif	10 référents de parcours 1 coordinatrice 1 assistante administrative
File active par professionnel	18 personnes par professionnel pour une file active totale de 125 personnes
Le fonctionnement	Accompagnement individualisé, collectifs favorisant l'autodétermination au sein même du dispositif
Le/les porteur(s)	SAVE Sinclair – Santé Mentale Alsace (SMA)- SESAM'Emploi d'Au Fil de la Vie – Centre de Réadaptation de Mulhouse (CRM)
Contact	Centre de Réadaptation de Mulhouse – Chef de file de la plateforme 7 Boulevard des Nations, 68093 MULHOUSE - 03 89 32 46 57 emploi-accompagne68@arfp.asso.fr

PFR68 (PlateForme d'accompagnement et de Répit pour les aidants des personnes en situation de handicap dans le Haut-Rhin)

Population cible	Les proches aidants de personnes en situation de handicap résidant dans le Haut-Rhin.
Mode de sollicitation	Le proche aidant peut contacter la PFR68 par téléphone au 03.89.82.19.19 ou par mail pfr68@aufildelavie.fr Permanence téléphonique : -Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h, -Mardi de 12h-20h, -Tous les 1 ^{ers} samedis du mois de 9h à 12h.
Définition	Plateforme gratuite à destination des proches aidants de personnes en situation de handicap (quelque soit l'âge, le handicap et que ce dernier soit reconnu ou non)
Les missions	Participer au repérage des besoins et attentes des proches aidants et du binôme aidant-aidé, Favoriser la mise en relation du binôme aidant/aidé vers diverses prestations de répit et/ou de soutien , Répondre aux besoins d' écoute , d' informations , de conseils , et de formations des proches aidants, Favoriser le maintien de la vie sociale et relationnelle de l'aidant et du binôme aidant-aidé.
Territoire d'intervention	Sur le département du Haut-Rhin
Durée d'accompagnement	Ponctuelle ou pour un accompagnement d'une durée d'une année renouvelable. Transmission d'informations ciblées aux proches aidants qui ont contacté la PFR68 et qui souhaite en bénéficier.
Effectif	Expertise professionnelle (salariés) : 2 ETP et 0,10 ETP de direction financés par l'ARS Expertise du vécu (bénévoles) : le collectif des ambassadeurs
File active par professionnel	En 2024 (en cours) Depuis 2022 : 35 et 16 accompagnements 77 accompagnements 33 simples renseignements 75 simples renseignements
Le fonctionnement	- Le proche aidant contacte la PFR68 et réalise de lui-même la démarche, - Dans le cas d'un simple renseignement : le proche aidant pose une question précise et claire à laquelle les professionnels peuvent répondre dans un délai raisonnable. - Dans le cas d'un accompagnement : le proche aidant pose de plusieurs questions, soit il y a une difficulté à identifier l'origine de la problématique.  <pre> graph TD A[Saisie directe de l'aidant] --> C[1^{ère} rencontre (situation, impact du rôle d'aidant, attentes/besoins, démarches en cours, criticité, etc.)] B[Aidant « invisible » ciblé par la PFR68 ou un partenaire] --> C C --> D[Co-construction d'un plan d'action] D --> E[Collaboration avec le proche aidant dans la mise en place des actions définies (durée de 12 mois à partir de la 1^{ère} rencontre)] E --> F[Bilan (évolution de la situation, satisfaction de l'aidant, etc.)] F --> G[Fin d'accompagnement et démarrage de la veille] F --> H[Renouvellement de l'intervention de la PFR68] H --> D </pre>
Le/les porteur(s)	Association Au fil de la Vie
Contact	Standard : 03.89.82.19.19. / pfr68@aufildelavie.fr

Population cible	Les proches aidants de personnes en situation de handicap résidant dans le Bas-Rhin.
Mode de sollicitation	L'aidant, ses proches ou des professionnels peuvent utiliser les moyens de contact suivants : • Le numéro de téléphone : 03 88 22 71 60 • Le courriel : pfr67@arsea.fr Du lundi au vendredi de 9h à 16h.
Définition	La PFR67 est un service à destination des aidants de personnes en situation de handicap (tout âge, tout type de handicap avec ou sans reconnaissance MDPH, dans tous le Bas-Rhin).
Les missions	Ecoute et évaluation des besoins de l'aidant. Orientation vers les différents partenaires répondant aux besoins de l'aidant : séjours adaptés, aides à domicile, solutions de financement, informations sur les droits, aides administratives, informations sur le handicap et le fonctionnement du médico-social, soutien psychologique, actions collectives. Veille sur l'existence et l'actualité des dispositifs et animations à destination des aidants. Promouvoir la cause des aidants lors d'actions destinées au grand public.
Territoire d'intervention	Le département du Bas-Rhin
Durée d'accompagnement	En fonction du besoin de l'aidant, l'équipe reste disponible.
Effectif	1.8 ETP de coordination + cadre intermédiaire et direction
File active par professionnel	Non définie
Le fonctionnement	La personne concernée, ses proches ou les professionnels prennent contact avec la PFR67. Un échange direct est organisé avec l'aidant soit par téléphone, soit au cours d'un rdv au service ou au domicile afin de comprendre le/les besoins immédiats. • Réception de la demande par un professionnel de la PFR • Analyse de la problématique, identification et évaluation du/des besoins. • Information sur les offres des partenaires du territoire, adaptées aux besoins repérés • Mise en lien avec le bon interlocuteur Organisation de permanences en proximité.
Le porteur	Association ARSEA
Contact	• Le numéro de téléphone : 03 88 22 71 60 • Le courriel : pfr67@arsea.fr Du lundi au vendredi de 9h à 16h.

PRH68 Pôle Ressources Handicap 68

Population cible	Professionnels de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse travaillant en structure de droit commun
Mode de sollicitation	Les professionnels peuvent contacter le service par téléphone ou par mail
Définition	Le PRH68 a pour objectif que chaque enfant (0 à 17ans) en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques puissent bénéficier d'un accueil adapté au sein d'un établissement de droit commun (crèches, relais petite enfance, assistantes maternelles, périscolaires, centres de loisirs, services jeunesse).
Les missions	- Recueil des demandes et besoins sur le Haut-Rhin - Actions de soutien en direction des professionnels - Information ou orientation vers les services du territoire - Contribuer à l'animation territoriale sur le champ de l'inclusion des mineurs - Contribuer à la création d'un observatoire territorial pour soutenir le développement de l'inclusion.
Territoire d'intervention	Haut-Rhin
Durée d'accompagnement	En fonction des besoins et demandes des professionnels.
Effectif	Equipe de 3 intervenants
File active par professionnel	
Le fonctionnement	- Réception de la demande via le guichet unique - Analyse de la demande en équipe - Information ou orientation vers la bonne offre de service du territoire - Propositions d'interventions : entretien téléphonique - appui des équipes sur le terrain - sensibilisation collective - partenariat / projet.
Le/les porteur(s)	Association Marguerite Sinclair Adapei Papillons Blancs d'Alsace Association Au fil de la Vie
Contact	☎ 03 89 32 81 50, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h ✉ contact@prh68.fr

Population cible	Parents et futurs parents en situation de handicap (tout type de handicap) et professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social, en difficulté avec une situation complexe.
Mode de sollicitation	Le professionnel peut contacter le service via : - Le numéro de téléphonie unique : 03 89 32 81 50 - Le courriel : contact@saphh-alsace.fr - Le formulaire contact du site internet : https://saphh-alsace.fr/
Définition	Le SAPPH Alsace coordonne et met en œuvre les soutiens humains et matériels, organisés avec les acteurs de proximité, afin que les parents et futurs parents en situation de handicap puissent trouver des réponses adaptées à leurs besoins et à ceux de leur(s) enfant(s).
Les missions	- Guichet unique de recueil des demandes et besoins, - Actions de soutien en direction des professionnels, - Soutien et accompagnement de parents et futurs parents en situation de handicap, du désir d'enfant et jusqu'aux 18 ans de l'enfant.
Territoire d'intervention	L'Alsace (Bas-Rhin et Haut-Rhin)
Durée d'accompagnement	Durée définie avec la personne accompagnée.
Effectif	Equipe pluridisciplinaire de 9 professionnelles répartie sur tout le territoire alsacien : secrétaire, travailleurs sociaux, assistant de service social, psychologue, ergothérapeute.
File active par professionnel	Non définie
Le fonctionnement	- Réception de la demande par une assistante administrative - Analyse de la demande en équipe et avec le partenaire sollicitant - Information ou orientation vers la bonne offre de service du territoire - Propositions d'actions de soutien au professionnel : appui technique, sensibilisation en équipe ou participation à un atelier de soutien par la pratique avec la famille ou le parent concerné par la demande - Pour les cas complexes, proposition d'accompagnement direct du parent -
Le/les porteur(s)	Association Marguerite Sinclair et APF France handicap
Contact	☎ 0389 32 81 50, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h ✉ contact@saphh-alsace.fr

SERVICE DE COORDINATION RENFORCEE DES PARCOURS APBA

Population cible	Les personnes en situation de handicap en liste d'attente ou accompagnées par un établissement, un service, un dispositif de l' Adapei Papillons Blancs d'Alsace (APBA) répondant aux critères d'une situation critique et complexe
Mode de sollicitation	Les établissements et service de l'Adapei Papillons Blancs d'Alsace saisissent le service de coordination renforcée de parcours via une fiche de saisine
Définition	Situations critiques et complexes : Mise en danger de la personne, d'un tiers ; risque de rupture de parcours ou rupture avérée ; détresse des aidants ; absence d'accompagnement ; complexité de la situation (accumulation de difficultés sur le plan social, économique, environnemental) ; situation pouvant être difficile pour la personne accompagnée, la famille, les aidants et les professionnels
Les missions	- Soutenir les différentes étapes qui tendent à la mise en œuvre du projet de vie de la personne, en fonction d'elle, de son contexte familial et de son environnement - Permettre à la personne d'exprimer ses attentes, de réfléchir à leur réalisation, d'expérimenter - Organiser, ordonner, combiner et lier harmonieusement l'action des opérateurs du territoire (notamment le milieu ordinaire), pour répondre aux besoins de la personne. - Soutenir les aidants, la famille et les partenaires
Territoire d'intervention	L'Alsace
Durée d'accompagnement	1 an, avec une veille, selon les situations de 6 mois
Effectif	4 coordonnateurs de parcours à 1 ETP
File active par professionnel	15 à 20
Le fonctionnement	Le service prend le relais de la coordination usuelle lorsque cette dernière ne constitue plus une réponse suffisante, du fait de la complexité de la situation et de l'accompagnement. - Saisine par l'établissement/service de l'APBA - Passage en commission d'admission - Investigation, recueil des attentes et besoins de la personne - Co-construction du plan d'action - Mise en œuvre du plan d'action après signature : mise en lien, collaboration avec tous les acteurs du plan d'action - Recherche et passage de relais - Evaluation - Sortie du service et veille selon les situations
Le/les porteur(s)	L'Adapei Papillons Blancs d'Alsace (APBA)
Contact	Anne WERTENBERG Cheffe de service – Coordination renforcée de parcours Direction développement, qualité et communication APBA ☎ 06 43 17 75 97 awertenberg@adapeipapillonsblancs.alsace



T'Cap : un tremplin pour l'avenir

Population cible	Jeunes adultes âgés de plus de 20 ans , en situation de handicap et maintenus en établissement pour enfants au titre de l'amendement Creton, ayant une orientation en ESAT, FATH,SAJ, FAS, SAVS ou foyer de vie non médicalisé.
Mode de sollicitation	Les professionnels, les jeunes eux-mêmes ou leurs proches peuvent solliciter le dispositif. La demande se fait via le DIME Sinclair ou directement auprès de la coordinatrice T'Cap.
Définition	Le dispositif T'Cap vise à déployer une réponse modulable afin d'accélérer l'insertion dans la vie d'adulte, en utilisant en priorité les solutions existantes sur le territoire , dans le droit commun et dans le champ protégé.
Les missions	T'Cap propose un accompagnement renforcé, individualisé et hors les murs en s'appuyant sur les attentes, besoins et les potentialités du jeune. L'objectif est de fluidifier les parcours de ces jeunes, en mobilisant des actions ciblées autour de 4 axes d'intervention: • Vie sociale et citoyenneté • Vie professionnelle • Logement • Santé et bien-être T'Cap a pour mission également de jouer un rôle de ressource pour le territoire: partage d'expertises, outils pour les professionnels et émergence de nouvelles pratiques inclusives. Nous animons également des cycles thématiques trimestriels hors les murs. Ces ateliers sont un prétexte à la rencontre et permettent à chacun de mieux connaître ou se repérer en dehors de l'institution.
Territoire d'intervention	Interventions sur l'ensemble du territoire du Haut-Rhin
Durée d'accompagnement	Un accompagnement souple d'une durée de 6 à 12 mois
Effectif	Jusqu'à 5 ETP dont une coordinatrice
File active par professionnel	De 8 à 10 accompagnements individuels par professionnels
Le fonctionnement	La personne concernée, ses proches ou les professionnels prennent contact avec la coordinatrice T'Cap. Un échange direct est organisé avec la personne au cours d'un rdv au sein de son établissement d'origine, dans les locaux du service ou au domicile afin de comprendre le/les besoins immédiats. Une Réunion d'engagement est programmée avec le jeunes et les acteurs du parcours du jeune pour co-construire son parcours d'accompagnement. Mise en œuvre du plan d'action après signature d'un contrat d'engagement ou d'une convention avec l'établissement d'origine.
les porteur(s)	Association Marguerite Sinclair – DIME- 4/6 rue de l'étoile 68460 Lutterbach
contact	Rose AUBRY – Coordinatrice - ☎ 07 87 13 84 90 - r.aubry@sinclair.asso.fr DIME Marguerite SINCLAIR – 03 89 50 73 50 - secretariat.dime@sinclair.asso.fr

UDAF 68 - Pôle Action Familiale- Dispositif « Ma vie d'aidant au quotidien »

Votre logo	Tous les aidants adultes
	La personne concernée, ses proches ou un professionnel peuvent contacter par téléphone ou par mail la référente de soutien aux aidants : 06.64.28.88.45 bletterer@udaf-68.fr Du lundi au vendredi de 9h à 16h
Soutien	
Définition	« Être soulagé et porté aujourd'hui, pour mieux préparer l'avenir de demain » Ce service propose à la demande des personnes un accompagnement individuel et personnalisé gratuit des aidants s'occupant d'un proche en perte d'autonomie, en situation de handicap, ou malade, peu importe son âge ou sa pathologie.
Les missions	- Accueil de la personne, écoute de ses besoins et difficultés - Etablir une cartographie de la situation dans sa globalité - Prévenir l'épuisement - Aide organisationnelle dans le quotidien d'aidant - Soulager les tâches administratives liées au contexte d'aidance - Faciliter les relations entre l'aidant et les différentes institutions et/ou partenaires professionnels - Accompagner l'aidant et l'aidé dans l'expression de leurs besoins - Orienter vers les ressources externes et internes - Proposer des ateliers collectifs d'expression -
Territoire d'intervention	Le département du Haut-Rhin (si besoin jusqu'à Sélestat-en lien avec les territoires de tribunaux)
Durée d'accompagnement	Maximum 2 ans
Effectif	Une référente de soutien aux aidants à 0.5 ETP
File active par professionnel	20 accompagnements individuels personnalisés par an
Le fonctionnement	Entretiens individuels gratuits, déplacement possible à domicile, ateliers collectifs gratuits
Le/les porteur(s)	UDAF 68
Contact	Mme BLETTERER Edith 06.64.28.88.45 bletterer@udaf-68.fr du lundi au vendredi de 9h à 16h



Prochain dispositif à rejoindre le guide...

Population cible	
Mode de sollicitation	
Définition	
Les missions	
Territoire d'intervention	
Durée d'accompagnement	
Effectif	
File active par professionnel	
Le fonctionnement	
Le/les porteur(s)	
Contact	